

Réunion du 1^{er} juillet 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Henri DREYFUS

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2013/514 - Développement local et cohésion urbaine - 22
Avenants expérimentaux au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de la CUS pour les quartiers du Neuhof et de Cronembourg à STRASBOURG**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la poursuite de la politique départementale de la ville :

. dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS), jusqu'au 31 décembre 2014, date au-delà de laquelle ce contrat sera définitivement arrivé à son terme

. dans le cadre d'une expérimentation sur certains quartiers

- approuve les avenants expérimentaux au CUCS - ainsi nommés en référence à la circulaire ministérielle du 8 novembre 2011 annonçant leur création - relatifs aux quartiers du Neuhof et de Cronembourg à STRASBOURG, valides jusqu'au 31 décembre 2014, à conclure avec les partenaires suivants : l'Etat, la Région Alsace, la CUS et la ville de STRASBOURG, l'Agence régionale de santé (ARS), la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin, le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et "Pôle emploi".

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces deux avenants expérimentaux au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130701-78841-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 09/07/13